

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PEYRATTE

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, Mme RAMBAUD Isabelle, M. FRANCOIS Xavier, Mme MULLER Corinne, Mme BOURDIN Julie, M. AYRAULT Yannick, M. HACHON William, M. BOURDIN Jean-François, Mme BEAUFORT Magalie.

Excusés : M LAGAY David, M. PELLETIER Ludovic, Mme PIED Maryline

Absents : Mme GANNE Charlène

Pouvoir : M. PELLETIER Ludovic pouvoir à Julie BOURDIN
Mme PIED Maryline pouvoir à Jean-François BOURDIN

Secrétaire : M Xavier FRANCOIS

Début de la séance à 20 h 40

Nombre total de votants : 11 voix = 9 voix et 2 pouvoirs

Nombre de membres	DATE DE LA CONVOCATION
En exercice : 13	28 décembre 2023
Présents : 9	DATE D’AFFICHAGE
Votants : 11	15 février 2024

OBJET : Révision des tarifs des salles

Monsieur le maire annonce que dans la délibération des tarifs des salles, il serait bien de préciser que les forfaits week-end sont aussi applicables pour les forfaits jours fériés.

Les propositions de tarifs sont les suivantes :

SALLE DES FETES « LE REVEIL »

Tarifs applicables au 01/01/2024

Privé	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	70,00 €	21,00 €	104,00 €	21,00 €
1 jour – semaine	138,00 €	41,00 €	210,00 €	41,00 €
Forfait week-end* et jours fériés	207,00 €	41,00 €	210,00 €	41,00 €
CAUTION Ménage	200,00 €		200,00 €	
CAUTION Dégradation	200,00 €		200,00 €	

Accusé de réception en préfecture
079-21701280040109-2024-01-05-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

Association	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	70,00 €	21,00 €	104,00 €	21,00 €
1 jour – semaine	138,00 €	41,00 €	210,00 €	41,00 €
Forfait week-end* et jours fériés	207,00 €	41,00 €	312,00 €	41,00 €
CAUTION Ménage	200,00 €		200,00 €	
CAUTION Dégradation	200,00 €		200,00 €	

MATERIEL DE SONORISATION + VIDEO-PROJECTEUR + ECRAN (SALLE DES FETES)

Tarifs applicables au 01/01/2024

Privé	TARIF	CAUTION
Commune / Hors commune	120,00 €	1 000,00 €
Association	TARIF	CAUTION
Commune	Gratuit	1 000,00 €
Hors commune	60,00 €	1 000,00 €
Collectivités – Organismes publics	TARIF	CAUTION
Commune / Hors commune	Gratuit	1 000,00 €

MAISON DES ASSOCIATIONS

Tarifs applicables au 01/01/2024

Privé	COMMUNE	HORS COMMUNE
½ journée – semaine	27,00 €	
1 jour – semaine	54,00 €	
Forfait week-end* et jours fériés	109,00 €	
CAUTION Ménage	200,00 €	
CAUTION Dégradation	200,00 €	
Association	COMMUNE	HORS COMMUNES
½ journée – semaine	Gratuit	
1 jour – semaine		
Forfait week-end* et jours fériés		
CAUTION Ménage	200,00 €	
CAUTION Dégradation	200,00 €	

MILLE CLUB

Tarifs applicables au 01/01/2024

Privé	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	60,00 €	21,00 €	90,00 €	21,00 €
1 jour – semaine	120,00 €	41,00 €	180,00 €	41,00 €
Forfait week-end* et jours fériés	156,00 €	41,00 €	228,00 €	41,00 €
CAUTION Ménage	200,00 €		200,00 €	
CAUTION Dégradation	1 000,00 €		1 000,00 €	
Association	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
½ journée – semaine	60,00 €	21,00 €	90,00 €	21,00 €
1 jour – semaine	120,00 €	41,00 €	180,00 €	41,00 €
Forfait week-end* et jours fériés	156,00 €	41,00 €	228,00 €	41,00 €
CAUTION Ménage	200,00 €		200,00 €	
CAUTION Dégradation	1 000,00 €		1 000,00 €	

Accusé de réception en préfecture
0792120309-20240109-2024-01-05-D
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024

* Forfait week-end : du vendredi 14h au lundi 9h

* Forfait jours fériés : de la veille du jour férié 14h au lendemain du jour férié 9h hors samedi, dimanche et jour férié

Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre en application le forfait pour les jours fériés pour l'année 2024,
- **AUTORISE** les émissions de titres et encaissements par tous moyens de paiement agréés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Le Maire,
Jean-Claude GUERIN



Accusé de réception en préfecture
079-217902089-20240109-2024-01-05-DE
Date de télétransmission : 15/01/2024
Date de réception préfecture : 15/01/2024